

ARRETE MUNICIPAL N°AC2023-138

Objet :
Réglementation de la circulation
Impasse du Bouchet

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Ceccon – Avenue des Iles prolongées – 74000 Annecy** relative à des travaux pour le compte d'Enedis.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation Impasse du Bouchet sera interdite 1 jour sur la période du 07/07/2023 au 28/07/2023. Le reste de la période, la circulation sera alternée par la pose de panneaux B15 et C18.**

Article 2 :

L'entreprise Ceccon devra faire une information à tous les riverains de l'impasse 4 jours avant le début des travaux et l'accès des secours devra être possible.

Article 3 :

L'entreprise chargée des travaux devra sécuriser le chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur (helene.machado@ceccon-btp.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Affiché sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 06/07/2023

Le Maire

Michel BEAL

